



Commune  
de Mercury

# Trait d'Union

Conseil Municipal du 19 février 2019

En ouverture de séance, Monsieur le Maire et le Conseil municipal souhaitent un prompt rétablissement à Paul VINCENT, Christian DALBY et Norbert DAVID.

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre est approuvé à l'unanimité.

## AFFAIRES GENERALES

**RAPPORTEUR : ALAIN ZOCCOLO**

### ➤ Personnel communal, modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte des mouvements de personnel.

Michel ROTA fait part de son vote contre cette délibération compte tenu de la hausse importante des charges de personnel liée à ce recrutement.

Alain ZOCCOLO précise que les charges de personnels se sont élevées à 874 214 euros en 2018, l'assurance statutaire ayant procédé à des remboursements à hauteur de 33 844 euros, les charges effectives sont donc de 840 370 euros. L'estimation du budget pour 2019 est de 863 000 euros avec une estimation de 10 000 euros de remboursements soit 853 000 euros de charges de personnel effectives. Il rappelle le recrutement en 2018 de Virginie DA SILVA FRAGOSO à la bibliothèque et le recrutement d'un agent contractuel en renfort au sein des services périscolaires compte tenu de l'augmentation des effectifs.

Yves DUNAND souhaite connaître la différence de salaire engendrée par ce recrutement.

Alain ZOCCOLO précise que le surcoût lié à ce recrutement est de 17 000 euros justifié par l'expérience de la candidate et de sa carrière de plus de 30 ans en tant que fonctionnaire.

Yves DUNAND regrette que le poste soit façonné en fonction de la personne recrutée et non l'inverse. Il rappelle le non remplacement du poste de technicien en 2015, non remplacement contre lequel il était contre, compte tenu du lien que représentait cet agent entre les élus et les dossiers techniques. Il estime qu'il était possible de faire des économies ailleurs.

Jean Noël VIBERT souhaite savoir s'il y avait des candidatures à salaire égal et s'interroge sur la pérennité de la candidate sur le poste.

Alain ZOCCOLO indique qu'il y avait 8 candidatures, 4 entretiens ont été réalisés, 2 personnes répondaient aux critères de recrutement, un des deux personnes a retiré sa candidature étant issue d'une commune plus importante en terme budgétaire.

Carine CELCE-LAURENS souhaite savoir combien de temps va rester la candidate compte-tenu de son âge proche de la retraite et Catherine REYDET souhaite connaître les motivations de son changement de poste.

Mickaël DEVILLE-DUC souhaite connaître la procédure si la délibération n'est pas adoptée. Il est précisé que l'arrêté de mutation ne peut être pris que si la délibération est adaptée, celle-ci devant être mentionnée dans l'arrêté.

Carine CELCE-LAURENS s'interroge sur les futures difficultés d'intégration dans une équipe déjà constituée et des capacités d'adaptation de la candidate compte-tenu de son âge.

Vu l'avis favorable du Comité Technique paritaire en date du 24 janvier 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

- **de ne pas apporter** au tableau des effectifs de la collectivité les modifications nécessaires à ce recrutement.

*Votes contre : Michel ROTA, Jean RACT-GRAS, Yves DUNAND, Carine CELCE-LAURENS, Marie-Angela GORINI-PIFFET, Jean-Noël VIBERT, Nathalie VERRIER et Claude DAL MOLIN.*

*Abstentions : Philippe MINOLA, Valérie DALBY, Catherine REYDET et Sylvie VALLET.*

➤ **Adhésion mise en conformité avec la réglementation européenne RDGP**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données), proposé par AGATE, Agence Alpine des Territoires.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte une série de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Les collectivités publiques doivent désormais s'assurer de leur conformité à cette nouvelle réglementation.

Parmi ces obligations, elles doivent notamment désigner un Délégué à la Protection des Données et établir un registre de leur traitement.

Au regard de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec AGATE présente un intérêt certain.

La convention d'adhésion à ce service détaille les modalités concrètes d'exécution de la mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de mutualiser** ce service avec AGATE,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- **de désigner** AGATE comme étant le Délégué à la Protection des Données de la collectivité.

➤ **Convention pour l'implantation de conteneurs semi-enterrés – Carrefour Allée des Treilles et Route de la Forêt**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une convention tripartite entre la commune de Mercury, la Communauté d'Agglomération Arlysère et la SARL ANTONIN pour l'implantation de conteneurs semi-enterrés au carrefour de l'Allée des Treilles et la route de la Forêt au droit la copropriété Les Coteaux du Soleil.

Celle-ci a pour objet de définir les rôles et responsabilités de chacune des parties pour l'implantation et le financement de la plateforme.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable sur la convention proposée.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document afférent à cette affaire.

➤ **Commande publique – contrôle règlementaire des équipements – Convention de groupement de commandes entre l'Agglomération et les communes membres volontaires**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une convention de groupement de commandes entre l'Agglomération et les communes membres volontaires.

Pour s'assurer que ces équipements et installations sont conformes aux règles d'hygiène et de sécurité et qu'ils ne sont ni détériorés, ni défectueux, il est nécessaire de faire procéder à différents contrôles règlementaires et vérifications périodiques.

Afin de retenir les prestataires les mieux à même d'accompagner les collectivités et obtenir des offres économiquement plus avantageuses, il est proposé de lancer une procédure de consultation et d'attribution des marchés mutualisés entre le Communauté d'Agglomération et les communes membres qui le souhaitent.

Pour cela, il y a lieu de :

- Créer un groupement de commandes, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 et du décret n°2016-630 du 25/03/2016,
- Signer une convention constitutive de groupement entre les entités juridiques,

La procédure de dévolution sera organisée en fonction des stipulations de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 et du décret n°2016-360 du 25/03/2016 et des seuils de passation des marchés. Au vu des montants estimatifs, ce marché sera dévolu dans le cadre d'une procédure adaptée.

La Communauté d'Agglomération Arlysère, sera le coordonnateur du groupement et sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation et de sélection du cocontractant. Elle sera chargée de signer le(s) marché(s) et de le(s) notifier.

L'exécution du (ou des) marché(s) se fera par entité. Chaque membre du groupement paiera directement au prestataire, titulaire du (ou des) marché(s) le montant du coût des fournitures et/ou prestations qu'il aura commandées.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la mise en place d'un groupement de commandes avec Arlysère et les communes membres qui le souhaitent pour la réalisation des contrôles règlementaires dans les équipements municipaux et intercommunaux
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document afférent à cette affaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Marie-France LOMBARDI informe de la Fête de la Saint Patrick organisée conjointement par les deux associations de parents d'élèves le samedi 16 mars.
- Carine CELCE-LAURENS fait part de la visite prévue par le CEE à Savoie déchets le 27 mars et de l'intervention de Michel ROTA dans ce cadre.
- Concernant la route de Pontfret, Monsieur le Maire informe qu'un constat d'huissier a été réalisé le lendemain de l'effondrement, les déclarations auprès des assurances ont été effectuées. Un expert devrait être nommé très prochainement.
- Evelyne MARECHAL fait part de la mise en place du CIAS au niveau de la communauté d'agglomération et du déménagement de l'EHPAD de Frontenex dans les nouveaux locaux. Elle fait également part du vote, le 13 février dernier, du nouveau projet médical au sein du CHAM.
- Monsieur le Maire donne lecture des Déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

*La séance est levée à 20h50.*

---

### **DON DU SANG**

---

Une collecte de sang aura lieu le 09 d'avril prochain à la salle d'animation rurale Joseph RACT de 16h30 à 19h00

---

### **FRANCE PALESTINE SOLIDARITE ORGANISE**

---

Un ramassage de tous TEXTILES, CHAUSSURES - MAROQUINERIE – PELUCHE -COUVERTURES - ETC

Dépose des sacs bien fermés jusqu'au Mardi 2 Avril 2019 inclus :

PREAU DE LA MAIRIE ET DEVANT L'ECOLE DU VILLARD